



Informations municipales



Juillet 2022

Sommaire

Informations pratiques.....	4
Agenda	6
Nouvelles brèves – informations.....	7
”Maelis”	12
Application d’informations de la commune de Coulonges-Cohan	12
Les Journées du Patrimoine 2022.....	14
Le circuit des lavoirs de Coulonges.....	14
Actus d’été de la Pépigeoise.....	16
Les actus du club Loisirs et Détente	19
Abonnez-vous !	21

Informations pratiques

La mairie

10, rue de la ferronnerie – 02130 Coulonges-Cohan

Tel : 03 23 69 43 32 – courriel : mairie.coulonges-cohan@orange.fr

Ouverture de la mairie : 9 h à 11 h les mardis, jeudis, vendredis et sur rendez-vous

Merci de respecter ces horaires pour faciliter le travail du secrétariat

L'équipe municipale est à votre service en cas de besoin en privilégiant :

- Pour Cohan : Régine Stofferis et Christian Barbier
- Pour Chamery : Caroline Coudrain et David Alexandre
- Pour Villomé et Party : François Leclère, pour Les Neaux : Joël Plistat
- Pour Coulonges et les autres hameaux : Véronique Stragier (maire), Joaquim Marques (1^{er} adjoint), Jean-Luc Granson (2^e adjoint), Fabrice Mutte, Vincent Conrad
- **La mairie sera fermée pour les congés d'été le vendredi 5 août et du mardi 16 au mardi 30 août inclus**

L'agence postale communale

rue de la sabotterie – 02130 Coulonges-Cohan – 03 23 69 43 50

ouverte de 9 h à 11 h 45 tous les jours, du lundi au samedi

Le ramassage des colis et courriers déposés avant 10 h 00 se fait le jour même.

Vente de timbres et cartes postales.

Agence fermée jusqu'au 20 août inclus

Retrouvez le sourire de Christelle dès le 22 août à 9 h ! 😊

L'auberge de la Roue Fleurie

Café, tabac, hôtel, et restaurant. 8, rue de la fontaine terrière – 02130 Coulonges-Cohan.

03 23 69 43 02

Ouverte de 8 h à 20 h tous les jours sauf les lundis et mardis


 <https://www.facebook.com/AubergeDeLaRoueFleurie/>

Coulonges-Cohan online

 <https://www.facebook.com/Coulongescohan/>

Site Internet : <http://coulongescohan.free.fr>

Blog de la commune : <http://coulongescohan.over-blog.com>

 Téléchargez l'application « Maelis » sur votre téléphone portable pour être informé en temps réel des actus de Coulonges-Cohan

La paroisse Notre Dame des Rives de l'Ourcq

2 rue Jules Leclerc – 02130 Fère en Tardenois

Permanences téléphoniques 24 h / 24 : 03 23 82 24 58 – Courriel :

paroisse02130@gmail.com

Accueil au Presbytère mercredi et samedi de 10 h à 11 h.

Messes dominicales à Fère en Tardenois à 9 h 30 les mois impairs et 11 h les mois pairs

<https://paroissesaintjeaneudes.blogspot.com/>



<https://www.facebook.com/NotreDameDesRivesDeLOurcq/>

Correspondant local pour la commune : Désiré Vandepontseele, 2 rue du Pont de la Cornette, Tél : 03 23 69 02 39

Recensement militaire

Les jeunes filles et garçons doivent se présenter en mairie pour le recensement militaire entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du mois suivant.

Inscription sur les listes électorales

Les personnes souhaitant s'inscrire sur les listes électorales doivent se présenter en mairie avec une attestation de domicile et leur carte d'identité. L'inscription peut également se faire désormais en ligne depuis le site www.service-public.fr.

Carte d'identité et passeport

N'attendez pas les derniers jours pour faire renouveler vos cartes d'identité et passeports. Les délais peuvent être très longs (1 à 2 mois). La station de délivrance des passeports biométriques et des cartes d'identité est située à la mairie de Fère en Tardenois. La prise de rendez-vous au préalable, à l'accueil de la mairie est obligatoire pour l'établissement du dossier.

Tel mairie de Fère en Tardenois : 03 23 82 54 62

mardi, vendredi, samedi matin de 9 h à 12 h

mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.

Fablio : Transport à la demande !

Profitez du transport à la demande grâce à Fablio, mis en place par la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry.

Contact : Agence Fablio – 31 Grande Rue – 02400 Château-Thierry

03 23 70 98 67 - fablio@keolis.com

Cabinet médical de Fère en Tardenois

Le cabinet médical a déménagé au 14 Rue de la Goutte d'Or à Fère en Tardenois (ancien site « Tubest »). Il accueille les Docteurs Charles GODDAERT, Claire-Emmanuelle PETIT FRERE, Clément GUILLEMIN, Vincent NOBLECOURT, et Anne-Sophie CHARLÉ.
Téléphone 03 67 47 05 04.

Enedis

En cas de coupure d'électricité, l'opérateur Enedis peut être contacté au 09 72 67 50 02

Vous êtes nouvel habitant ?

Bienvenue dans notre commune ! Afin de faire connaissance et de les enregistrer dans notre fichier population, nous remercions les nouveaux habitants de bien vouloir se présenter à la mairie avec leur livret de famille ou une pièce d'identité.

Si vous déménagez, même en restant au sein de la commune, pensez à en informer la mairie.

Agenda

Mardi 2 août à 19 h 30 (horaire à confirmer) : La compagnie « L'Abri Ouvert Théâtre » présente son spectacle « Petite Flamme » dans la cour de l'école élémentaire. Le spectacle, d'une durée d'environ 1 h est destiné à tout public. Participation libre.

Samedi 10 septembre : le Comité des Fêtes organise un vide-grenier en semi-nocturne (de 16h à 22h30) dans les rues autour de la place Terrière. Un concert aura lieu en soirée. Buvette et restauration sur place. 1,5 euro le mètre linéaire. Un mètre gratuit par foyer coulangeois exposant. Une pièce d'identité vous sera demandée. Renseignement et inscriptions au 06 14 89 45 86 et au 03 23 69 43 12. Si répondeur, n'hésitez pas à laisser clairement vos coordonnées, on vous recontactera.

Dimanche 18 septembre : Journées Européennes du Patrimoine. Rendez-vous à 15 h sur la place de la Jaunière, au terrain de tennis, pour une petite balade autour des lavoirs. Informations complémentaires dans le journal.

Vendredi 23 septembre : Soirée jeux organisée à partir de 19h30 dans la salle de la mairie, par le club loisirs et détente

Dimanche 2 octobre : Randonnée coulangeoise. La commission chemins de randonnée organise une nouvelle randonnée découverte autour des villages de Coulonges et de Cohan. Départ à partir de 9h sous le préau de l'école primaire. Renseignements : xavier.perreau@wanadoo.fr

Samedi 15 octobre : Troc de graines et exposition d'hôtels à insectes, organisée par la Pépigeoise, sous le préau de l'école.

Dimanche 16 octobre : Loto organisé l'après-midi dans la salle de la mairie par le club loisirs et détente ;

Dimanche 20 novembre : Concours de belote à la mairie ;

Nouvelles brèves – informations

Permanences de la Mission locale

Ayant vocation d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'emploi, la mission locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de l'arrondissement de Château-Thierry tiendra une permanence au centre culturel de Fère en Tardenois de 14 h à 16 h, tous les premiers et troisièmes jeudis de chaque mois.

- Les jeudis 1^{er} et 15 septembre 2022
- Les jeudis 6 et 20 octobre 2022
- Les jeudis 3 et 17 novembre 2022
- Les jeudis 1^{er} et 15 décembre 2022

Permanence parlementaire

Jocelyn DESSIGNY, nouveau député élu de la circonscription tient une permanence parlementaire à Villers-Cotterêts (56 rue Alexandre Dumas). La permanence est ouverte au public dès lundi 25 juillet 2022, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Jocelyn.dessigny@assemblee-nationale.fr – 07 87 29 26 01.

Légalisation de votre signature

La légalisation de signature permet de faire authentifier votre propre signature sur un acte officiel. Vous pouvez vous adresser à la mairie pour faire légaliser votre signature, muni du document avec la signature à légaliser et de votre carte d'identité. **Vous devrez signer en mairie en présence d'un élu (et pas avant).**

Attention au moustique tigre !

L'été est là, le moustique tigre aussi ! il ne craint pas l'hiver et sommeille en attendant les beaux jours. Pensons à supprimer toutes les eaux stagnantes pour éviter sa propagation

Inscriptions aux affouages

Les inscriptions pour les affouages auront lieu du 1^{er} au 30 septembre 2022 en mairie aux heures habituelles d'ouverture. Attention l'inscription ne signifie pas que vous aurez une part.

C'est la commission des bois qui décidera de l'attribution ou pas de la part de bois. Pour en bénéficier, il faut être domicilié dans la commune avant le 1^{er} janvier 2022.

Propreté de la commune, déchets, faites preuve de civisme !

Pour garder notre commune propre et agréable il appartient à chacun de faire des efforts dans l'intérêt de tous. Le nettoyage des trottoirs, fossés, ruisseaux passant devant, derrière ou dans votre propriété vous appartient et n'appartient pas à la commune. Les juridictions retiennent systématiquement la responsabilité des propriétaires riverains en cas d'accident dû à un défaut d'entretien.

Afin d'avoir des rues propres et agréables, faisons preuve de civisme et de bonne volonté : merci de ne pas jeter vos mégots au sol, rentrer vos poubelles (quand cela est possible) après le passage des éboueurs, vous munir d'un sac lorsque vous promenez votre chien, garer votre ou vos voiture(s) de façon à ne pas gêner la circulation.

Une nouvelle gestion des déchets ménagers à la CARCT

Entre septembre et novembre, vous recevrez une facture fictive de la communauté d'agglomération concernant vos déchets. Elle tiendra compte de vos levées de bacs et dépôts de sacs. Elle comprend une part fixe (abonnement) de 26 levées et une part variable qui prend en compte le nombre de levées supplémentaires, au-delà du forfait défini dans l'abonnement. Cela vous permettra d'estimer le coût de la gestion de vos déchets. A compter de 2023, la facturation réelle démarrera. Informations complémentaires en pages suivantes.

Une question, un doute : contactez le service déchets au 03.23.85.34.97.

Randonnées coulongeaises

4 circuits de randonnée sont identifiés et balisés au sein de la commune. Ils sont également enregistrés sur l'application « Visorando »

- A la découverte de Coulonges (départ place de la Jaunière – terrain de tennis à Coulonges)
- Circuit A : Sur les hauteurs de Coulonges (départ place de la Jaunière – terrain de tennis à Coulonges)
- Circuit B : Sur les hauteurs de Cohan (départ depuis le chemin qui mène sur le côté de l'église)
- Circuit C : Le tour de Chamery (départ depuis l'entrée de Chamery en venant de Coulonges)

Nuisances sonores

En été tout le monde profite de l'extérieur et ouvre grand ses fenêtres. Pour la tranquillité de tous et le respect de chacun, merci de veiller à ne pas générer de nuisances sonores trop importantes ou abusives, en particulier lorsque vous avez des chiens.

Plan départemental de prévention des risques (canicule, grand froid etc.)

Un plan départemental de prévention des risques a été mis en place en juin 2022 afin de répondre aux besoins des populations âgées et/ou handicapées isolées. Un registre communal est ouvert en mairie. Vous pouvez vous inscrire à tout moment en téléphonant au 03 23 69 43 32.

Collecte de stylos, brosses à dents et dentifrices usagés

Comme vous devez le savoir si vous avez lu les précédents numéros du News Coulongeois, je collecte certains déchets afin qu'ils soient recyclés. Cela permet de protéger notre environnement et de collecter des fonds pour des actions en faveur du deuil périnatal au travers de diverses associations (fourniture en layettes/angelines/nids d'ange, achat de matières premières, souvenirs pour les parents, accompagnement...).

Liste des déchets collectés :



Stylos billes, Effaceurs, Stylos/pots, souris correcteur, Stylos plumes, Surligneurs Marqueurs, Porte-mine, Feutres sauf crayon papier/couleurs, stylo en bois et carton. De toutes marques, plastique ou métal, avec/sans capuchon, vide ou en état de fonctionnement ou en pièce détachées.



Brosses à dents en plastique usagées (sauf brosses à dents en bambou) ; Tubes de dentifrice vides et souples ; Recharges de brosses à dents électrique



Emballages de produits de maquillage (rouge à lèvres, gloss, mascara, fard à paupières, eyeliner)



Pots, sticks, sprays en plastique

Emballages en plastique souple : tubes en plastique (crèmes de soin visage, corps, mains, gel douche etc...), lingettes cosmétiques ou éco-recharges (gel douche, shampooing...)

Des boîtes de collecte sont disponibles à la Mairie, à l'Agence Postale et à l'école

Vous pouvez également me contacter et/ou passer déposer vos déchets directement chez moi.

MERCI POUR VOTRE AIDE

Pascale LABARD, 4 Rue des Cours, Coulonges-Cohan – pascale.labard@neuf.fr

Chats errants

Bon à savoir : même si certains félins peuvent sembler vivre dans la rue depuis longtemps, il peut s'agir de chats perdus ! D'autant plus s'ils se montrent particulièrement sociables avec les humains. Et qui dit chat perdu dit propriétaire inquiet...

Vous pouvez les nourrir, mais...

Si un chat errant vient désespérément miauler à votre porte ou si vous décidez de vous-même de le nourrir, nous ne pouvons que vous conseiller de n'écouter que votre cœur.

Toutefois, si vous prenez cette décision, sachez que vous devrez faire face à plusieurs conséquences. Et ce même si vous ne le faites qu'une seule fois.

Tout d'abord, même si vous dites au chat errant que vous ne lui donnez à manger que de façon exceptionnelle, soyez sûr qu'il reviendra très certainement vous réclamer de la nourriture. Et au cas où vous ne le sauriez pas, le chat est un animal très têtu...

De plus, vous prenez également le risque de contaminer votre intérieur avec des parasites, comme les puces, ou de transmettre des maladies à votre chat. En effet, les chats errants vivent dans la rue et ne bénéficient donc pas de tous les soins nécessaires à leur bonne santé (traitements antiparasitaires, vaccins...).

Enfin, nourrir un chat errant peut attirer d'autres félins affamés. Ainsi, d'un seul chat qui prend l'habitude de venir se restaurer devant chez vous, vous pouvez rapidement passer à des dizaines de chats. Et non seulement cela risque d'être embêtant pour vous, mais également pour vos voisins.

En effet, en plus des nuisances sonores occasionnées par une colonie de chats, les jardins de vos voisins peuvent vite se transformer en bacs à litière en plein air. Et ça, ça risque de créer des problèmes...

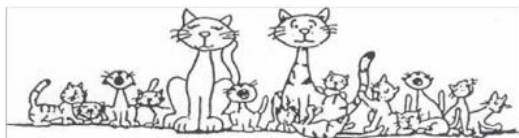
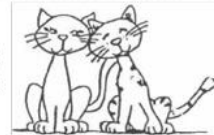
Si vous prenez la responsabilité de nourrir les chats errants, vous devez également prendre des dispositions pour qu'ils soient stérilisés. Sinon vous encouragez une augmentation énorme de leur population, et l'introduction d'autres chats dans cette vie misérable, incertaine, précaire.

La vie d'un chat errant est un combat continu pour la survie. Sans humain pour lui donner l'amour et les soins dont chaque animal domestique a besoin, les chats errants ont des vies courtes et généralement tristes.

Durant cette courte durée, étant des reproducteurs prolifiques, ces félins peuvent mettre au monde plus de chatons errants (et à partir de leurs 4 mois de vie !!), dont certains survivront pour se reproduire à leur tour. Et ainsi le cycle continue.

La prolifération du chat

Gestation :
52-56 jours



1^{ère} année 3 PORTÉES => 12 chatons



2^{ème} année POSSIBILITÉS, 144 chats



3^{ème} année POSSIBILITÉS, 1 728 chats



4^{ème} année POSSIBILITÉS, 20 736 chats

Stérilisation = Solution

Avis de recherche : Sapin, arbustes fruitiers

La commune est toujours à la recherche d'un nouveau sapin avec racines pour remplacer celui qui est mort sur l'espace vert à côté de l'école primaire. Un don serait le bienvenu. Merci d'avance !

La commission développement durable prépare l'aménagement du terrain derrière la mairie, en vue d'en faire un verger municipal. En complément des arbres fruitiers qui seront plantés, la commission accepte tout don de plants de cassissiers ou de groseilliers.

Contactez la mairie au 03 23 69 43 32 – mairie.coulonges-cohan@orange.fr

Avis de recherche : Agent recenseur

Pour le recensement qui aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023 à Coulonges-Cohan, la mairie recherche un agent recenseur disponible durant cette période. Discrétion, rigueur et organisation sont les qualités essentielles de ce travail. Merci de contacter la mairie au 03 23 69 43 32 avant le 15 septembre.

Poubelles et cimetière



Comme pour les particuliers, les communes doivent gérer leurs poubelles, qu'elles soient installées à la mairie, aux écoles ou également dans les cimetières. Cette gestion n'est pas gratuite et implique un coût supplémentaire pour la commune.

La commune est tenue, comme les particuliers, de faire du tri sélectif et de diminuer le volume des déchets dit « ultimes ».

Pour atténuer le volume de ses déchets, la municipalité a mis en place le tri sélectif dans nos deux cimetières.

Après le fleurissement des tombes de vos proches, vous pourrez dorénavant déposer vos fleurs fanées dans un bac destiné au compost.

Une poubelle dans laquelle vous pourrez déposer les produits non biodégradables est également disponible. Aidez-nous par votre geste citoyen.

MERCI !!

"Maelis"

Application d'informations de la commune de Coulonges-Cohan

Depuis plusieurs mois voire un an, la mairie a déployé l'application sur smartphones "Maelis" pour informer les Coulongeois des différents événements qui peuvent arriver à Coulonges-Cohan.

Cette application, gratuite pour les concitoyens, permet entre autres : **de rappeler** les activités des différentes associations, **d'informer** les Coulongeois sur des événements liés à la vie de la commune, **d'alerter** sur des phénomènes climatiques ou autres, **de signaler** d'éventuels dysfonctionnements, dégradations ou toutes autres anomalies.

Pour vous permettre de bénéficier de cette application, courant septembre 2021, la mairie avait distribué le flyer ci-dessous vous invitant à son l'installation. Si vous ne l'avez pas encore installée, n'hésitez pas, faites-le et vous serez informé sur toute la vie locale de notre commune.

Besoin d'infos pratiques ? Être alerté ou signaler un incident ? Des démarches à effectuer ?



Mes Administrations
Et Les Informations/Services

la solution simple, rapide et gratuite !



UN SERVICE APPROUVÉ
PAR VOTRE MUNICIPALITÉ

Ma commune

Infos pratiques : 03 25 42 51 79, 277 habitants (2019), 19 Grande Rue - 10000 Ma commune

Services : Informations générales, Bus, Services, Actualités, Organismes publics, Commerces



Disponible sur  

maelis.info

Votre commune a opté pour



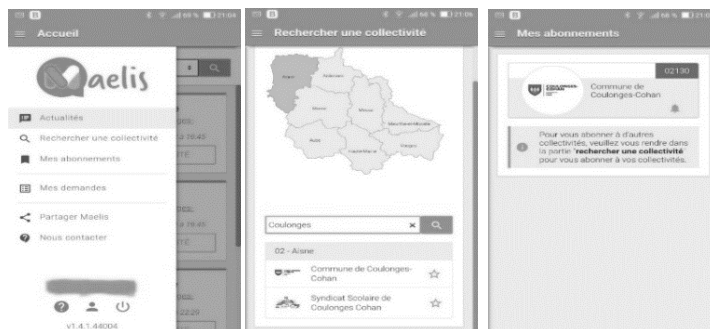
Mes Administrations
Et Les Informations/Services

-  **Tout sur votre commune** : prenez connaissance de la composition du conseil municipal, des horaires d'ouverture, des modalités de contact...
-  **Un annuaire à portée de main** : retrouvez facilement la liste des organismes, des associations et des commerces à proximité
-  **Retrouvez les services publics** : bibliothèque, CCAS, déchetterie, sécurité sociale, écoles, services postaux...
-  **Restez informé** : consultez et soyez notifié des dernières actualités publiées, des alertes en cas de coupures d'eau, d'électricité, de travaux...
-  **Consultez les bulletins municipaux** : accédez aux bulletins publiés par votre collectivité et restez informé de la vie municipale
-  **Participez à la vie locale** : contribuez vous-même aux choix importants de votre territoire en participant aux sondages proposés par votre commune
-  **Réalisez vos démarches en ligne** : inscription à l'école ou à la cantine, réservation de la salle des fêtes, prise de rendez-vous avec un élu...
-  **Signalez à votre commune** : informez votre commune d'incidents dans votre quartier : chien errant, graffiti, défaut d'éclairage...

Un service développé par 

SPL-XDEMAT : 21 rue Charles GROS - 10000 TROYES - Société Publique Locale au capital social de 199 500,00 € - RCS : B 749 689 145 Troyes
Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Après l'installation de l'application sur votre smartphone, il vous faut sélectionner la collectivité à laquelle vous voulez vous abonner. Pour cela, il faut rechercher la collectivité « **Coulonges** » pour être abonné et recevoir les notifications d'information sur les actualités de la commune.

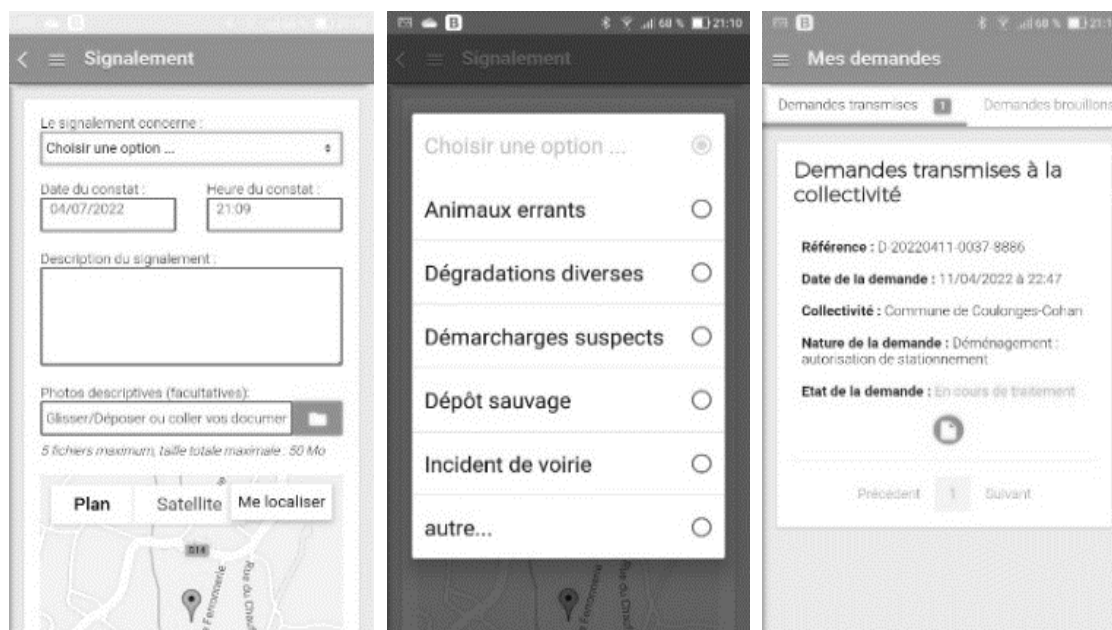


Parmi les options auxquelles vous aurez accès, il y a les informations générales de la commune, la liste de vos élus, les actualités de la commune, la liste des commerces et artisans locaux qui ont accepté de figurer dans Maelis et la liste des associations. Vous avez la possibilité de faire des signalements d'anomalies.



Lors d'une nouvelle publication, vous recevrez une notification vous indiquant qu'une nouvelle actualité est disponible.

L'application de signalement, vous permet d'informer la mairie de tout événement particulier comme une dégradation, un animal errant, un dysfonctionnement, etc. Pour pouvoir effectuer un signalement, il est nécessaire au préalable de s'authentifier par l'intermédiaire de l'application.



Le circuit des lavoirs de Coulonges

Quand les gouttes d'eau racontent les histoires de Coulonges, on boit leurs paroles

Dimanche 18 Septembre 15 h place de la Jaunière (terrain de tennis)



Depuis des temps immémoriaux, l'eau coule dans la commune de Coulonges-Cohan. Dans cet environnement vallonné, de multiples sources alimentent lavoirs et fontaines. Toutes contribuent à alimenter ce serpent d'eau qu'est l'Orillon et qui traverse les villages de Coulonges et de Cohan. Des millions de gouttelettes refont sans cesse le cycle de l'eau, tombant du ciel, s'infiltrant dans les terres, surgissant des sources pour venir s'écouler dans nos fontaines et lavoirs, puis rejoindre les rivières, les fleuves et la mer, avant de s'évaporer et retomber en pluie. Barbotine, Eaubépine, Liquidéa, et Hydroléine sont 4 de ces gouttes d'eau qui a plusieurs reprises au cours de l'histoire du village sont passées à Coulonges et à Cohan. Chacune sera présente dans les 4 lavoirs du village de Coulonges dimanche 18 septembre pour partager avec nous quelques souvenirs. Participation gratuite.

Le circuit pédestre dans le village se terminera par la visite d'une exposition de photos et illustrations des lavoirs et fontaines de la commune, à la salle de la mairie de Coulonges-Cohan

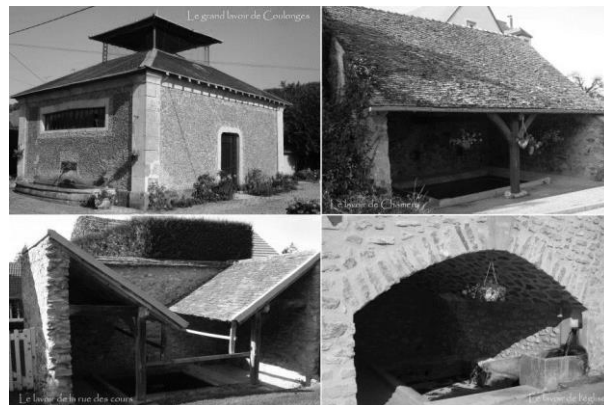
Informations complémentaires : 06 88 70 95 61



JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE 2022

CONCOURS D'ILLUSTRATIONS PHOTOS

Lavoirs et fontaines à Coulonges-Cohan



Dans le cadre des Journées Européennes du patrimoine 2022, l'association « Coulonges-Cohan un autre regard » organise un concours d'illustrations ou de photos autour des lavoirs et fontaines de la commune. Ce concours est ouvert à toutes et à tous et comporte 3 parties :

1. Le concours photos toutes catégories
2. Le concours de dessins / illustrations, catégorie enfants (jusqu'à 12 ans)
3. Le concours de dessins / illustrations catégorie adultes

Les photos ou illustrations doivent obligatoirement concerner les lavoirs et fontaines présents ou ayant existé sur la commune de Coulonges-Cohan (villages de Coulonges, de Cohan et tous les hameaux rattachés à la commune).

Règles de participation :

- Le nombre d'œuvre est limité à 3 par participant
- Chaque œuvre doit être identifiée par un titre et comprendre le nom et les coordonnées de l'auteur
- Les œuvres doivent être transmises impérativement avant le 3 septembre :
 - Soit par courrier envoyé ou déposé à la mairie de Coulonges-Cohan, 10 rue de la ferronnerie
 - Soit par mail à l'adresse « cathyvin@wanadoo.fr »
- Les œuvres transmises par courrier devront être au format A4
- Les œuvres transmises par mail doivent être de bonne résolution (au moins 2 Mo) en vue d'une impression au format A4 minimum
- Les participants certifient être les auteurs des œuvres transmises et accordent aux organisateurs les droits liés à l'exposition et à la publication de celles-ci

Les œuvres seront exposées dans la salle de la mairie au cours de l'après-midi d'animation dans le cadre des Journées Européennes du patrimoine le 18 septembre. Les participants désigneront par leur vote leur œuvre préférée parmi celles présentées. La remise des prix se fera le jour même à 18 h. L'exposition restera ensuite visible en libre accès jusqu'à la fin octobre au niveau du lavoir de l'église. En complément des prix remis, les trois œuvres lauréates feront l'objet d'une édition limitée en carte postale.

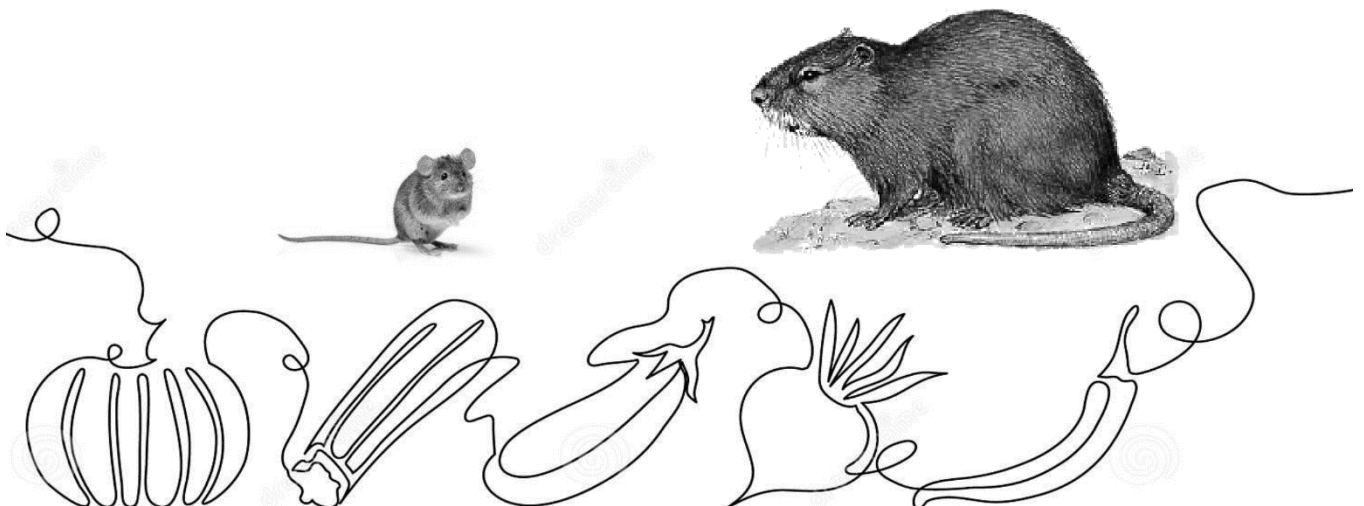
1^{er} prix catégorie 1 et 3 : Une balade en 2CV pour 2 personnes à la découverte des fontaines et lavoirs du coin
1^{er} prix catégorie 2 : Un bon cadeau de 30 euros.



Actus d'été de la Pépigeoise

CET ETE LA PEPIGEOISE SE LA COULE DOUCE ...

Cette année nous avons tout de même prévu de planter quelques plants potagers à la pépinière. Au grand bonheur de quelques rongeurs affamés qui se sont fait un malin plaisir de tout dévorer. A moins que ce ne soit le myocastor croisé à plusieurs reprises dans le périmètre qui se soit régalé. Après deux essais qui se sont terminés en une disparition totale des plantations nous avons abdiqué. Cette expérience nous a confortés dans l'idée de nous consacrer exclusivement à la culture de boutures, marcottages, multiplications d'espèces vivaces et au partage de graines. Sans compter les décorations saisonnières habituelles.



Nous nous mettons donc en pause pour cet été.

Nous nous retrouverons le 15 octobre 2022 à 9h00 sous le préau de l'école pour une nouvelle opération troc de graines, boutures, échanges de plantes.

Ce sera aussi l'occasion pour vous de venir voir les hôtels à insectes réalisés dans le cadre du concours que nous vous proposons (voir règlement joint). Une remise des prix sera faite en fin de matinée ainsi que le partage d'un verre de l'amitié.

Belles vacances fleuries à tous !

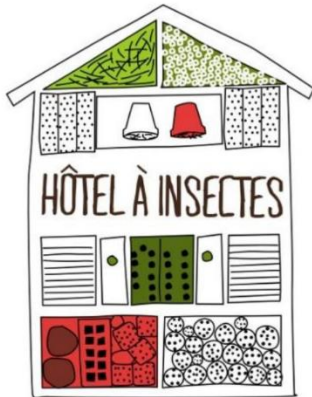
L'équipe de la Pépigeoise



Vous voulez plus d'informations,
Vous avez des questions,
Vous voulez faire un don à notre association,
Rejoignez-nous !
Contacter Séverine au 06 15 92 72 56
Ou envoyer un mail à : lapepigeoise@gmail.com
A BIENTOT

Concours d'automne

« Accueillons les insectes »



Dans le cadre de son objectif de respect de la biodiversité, l'association la Pépigeoise organise

Un concours de création d'hôtels à insectes.

Ce concours est ouvert à tous.

Chaque participant proposera un ou plusieurs hôtels à insectes respectant les contraintes suivantes :

- Être conçu avec des objets de récupération non peints, ni vernis, ni collés
- Être créé entièrement par le participant

Chaque participant s'engage à donner son hôtel à insectes à la Pépigeoise à l'issue du concours. L'association se chargera ensuite de l'installer sur le territoire de Coulonges Cohan afin de favoriser la biodiversité locale.

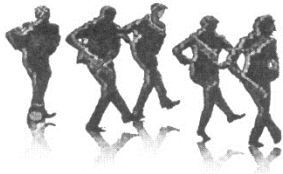
Règles de participation :

- Les participants au concours doivent s'inscrire en envoyant un mail à la Pépigeoise (lapepigeoise@gmail.com) avant le 5 octobre 2022. (Préciser son nom, son prénom et le nombre d'hôtels présentés)
- Chaque participant devra ensuite venir exposer son hôtel à insectes le samedi 15 octobre 2022 à 9h sous le préau de la cour de l'école de Coulonges Cohan.

Classement et remise des lots :

- Le bureau de la Pépigeoise réalisera un classement des hôtels à insectes exposés (critères : respect des contraintes du concours et originalité)
- Le dévoilement du classement et la remise des lots se fera à 11h30 le 15 octobre 2022, sur le lieu d'exposition.
- Chaque participant se verra remettre un lot. (Ex : bon d'achat en jardinerie, plante, graines, livre...)

Les actus du club Loisirs et Détente



DANSE EN LIGNE



DANSE DE SALON

Pour l'année scolaire 2022-2023, reprise des cours le 12 septembre 2022

Vous voulez oublier un peu vos soucis, bouger en faisant travailler vos neurones de façon agréable, vous faire des amis ou simplement vous faire plaisir ?

Rejoignez-nous dans une ambiance sympathique pour apprendre ou réviser des pas et des combinaisons de danse de tous types : madison, reggae,..., de toutes provenances: sud-américaines, italiennes,..., ainsi que les grands classiques : tango, valse, pasodoble, chachacha, rock, swing,..., avec des combinaisons exécutées seul ou en couple, le tout dans la bonne humeur !

Danseuses et danseurs de tous âges et de tous horizons,
Nous vous attendons à **COULONGES COHAN...**

TOUS LES LUNDIS...

DE 19 H A 20 H 30

SALLE DE LA MAIRIE (sauf pendant les vacances scolaires),

Avec Franck, professeur de danse nanti de 30 ans d'expérience.

Venez vite faire un essai.

A bientôt !

Renseignements : 06 12 17 65 94

Association Familiale et Rurale
Club Loisirs et Détente
10 rue de la Ferronnerie
Mairie de Coulonges Cohan - 02130

Abonnez-vous !

Ces informations municipales (extraites du journal communal « Le News Coulongeois ») sont distribuées aux habitants non abonnés. Si vous voulez rester au courant de ce qui se passe toute l'année à Coulonges-Cohan, vous amuser, vous divertir, enrichir vos connaissances, abonnez-vous avec le bulletin ci-dessous :

Bulletin d'abonnement 2022-2023

Le news coulongeois est édité en 4 numéros par an. Le numéro d'automne qui paraît fin octobre, le numéro d'hiver pour fin janvier, le numéro de printemps pour fin avril et le numéro d'été pour fin juillet

NOM, Prénom : _____

Adresse postale : _____

Code postal : _____

Commune : _____

Téléphone (facultatif) : _____

Courriel (facultatif) : _____

Je règle mon abonnement annuel (7 euros) en espèces ou par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Coulonges-Cohan.

Bulletin à déposer ou adresser à la mairie de Coulonges-Cohan, rue de la ferronnerie, avant le 30 Septembre 2022.